

IMPACT DES MESURES DE RESTRICTION DE LA COVID-19 SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES IVOIRIENNES : cas de la commune de Bouaké

Jean-Arsène Paumahoulou GUIRIOBE

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

pamlaud2012@yahoo.fr

Résumé : Face à l'évolution rapide de la COVID-19 et à la menace d'une contamination à grande échelle susceptible de paralyser l'économie nationale, le Gouvernement a, le 23 Mars, déclaré l'état d'urgence et instauré une série de mesures de lutte contre la propagation de la pandémie. Ces mesures ont eu des effets sur les ressources financières des collectivités territoriales. C'est ainsi que les taux de recouvrement des différentes recettes de la municipalité de Bouaké ont considérablement chuté à la suite de l'instauration de ces mesures. Cette chute a entraîné une perte de plusieurs centaines de millions de francs CFA sur le budget annuel de 2020 de ladite municipalité.

Mots clés : COVID-19, mesures de restriction, ressources financières, taux de recouvrement, municipalité.

Abstract : Faced with the rapid development of COVID-19 and the threat of large-scale contamination likely to paralyze the national economy, the Government declared on March 23 a state of emergency and introduced a series of measures to combat the spread. of the pandemic. These measures have had negative effects on the financial resources of local authorities. Thus, the collection rates of the various revenues of the municipality of Bouaké have fallen considerably following the introduction of these measures. This fall therefore resulted, overall, in a loss of several hundred million CFA francs from the 2020 annual budget of the said municipality.

Keywords: COVID-19, restriction measures, financial resources, recovery rate, municipality.

Introduction

Le 08 décembre 2019, un virus inconnu est signalé par des médecins chinois qui aurait pour origine un marché aux animaux sauvages de la ville de Wuhan, dans la province du Hubei en Chine. Le virus se propage ensuite au reste de la chine puis à l'Asie. Le 09 janvier 2020, l'organisation mondiale de la santé et les autorités chinoises déclarent la découverte d'un nouveau coronavirus en chine nommé « 2019-nCov »

rebaptisée par la suite « maladie à coronavirus 2019 » (COVID-19). Le 11 janvier, le premier décès est révélé en chine. Le 20 Janvier, l'OMS confirme les propos du scientifique chinois Zhong Nanshana qui affirme que le virus se transmet entre humain.

Le choc négatif de cette pandémie sur la croissance économique mondiale dépasse de loin celle de la crise économique de 2008-2009 et est quasi-comparable pour certaines économies à la grande crise de 1929. Aux conséquences sanitaires immédiates, se sont ajoutées des mesures sans précédent de restriction des mouvements de personnes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays, combinées à des ruptures dans l'offre de production et le commerce mondial. « Ces effets ont négativement impacté les revenus des entreprises et ont considérablement restreint l'espace fiscal des Etats ». FMI cité par CEDEAO et PAM (2020, p. 7)

Selon les estimations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, citée par (CEDEAO et PAM (2020, p. 7), « la croissance moyenne du PIB en 2020 aurait diminué de 1,4% point de pourcentage, passant de 3,2% à 1,8%. La contraction du PIB a atteint 2,6%. Également, les mesures de confinement partielles ou totales ont coûté mensuellement au continent 2,5% de son PIB annuel ».

La zone CEDEAO n'a pas été épargnée par la pandémie, aussi bien dans son incidence sanitaire immédiate que dans ses impacts sur le développement durable. En effet, selon CEDEAO et PAM (2020 p. 7), « le taux de croissance économique a été révisé à une moyenne de -1,4% contre une prévision initiale de 3,4%. La chute de l'activité économique se traduit par la baisse des revenus des ménages, accentuant l'incidence de la pauvreté, qui touche plus de 50% des ménages à l'échelle régionale ».

En Côte d'Ivoire, le 11 mars 2020, l'on a enregistré le premier cas de malade infecté du coronavirus et, deux semaines plus tard, le premier cas de décès lié à cette maladie. Face à la situation, l'Etat a adopté une série de mesures de restriction afin de freiner la propagation de la maladie et d'éviter, par la même occasion, une paralysie de l'économie. C'est ainsi que le 23 Mars, les autorités ont déclaré l'état d'urgence et instauré une série de mesures de lutte contre la propagation de la maladie. Il s'est agi précisément de l'instauration d'un couvre-feu de 21h à 5h du matin, la fermeture des

frontières, l'interdiction de déplacement des populations entre Abidjan et les villes de l'intérieur du pays sans autorisation, la fermeture des restaurants, des maquis et des bars, la fermeture des établissements scolaires et universitaires, etc. Ces mesures touchent négativement le fonctionnement de plusieurs secteurs d'activités économiques. En effet, d'après INS et PNUD (2020, p. 7), « les entreprises de tous les secteurs ont ressenti l'impact de la crise en termes de fermetures, de ventes, de perturbations logistiques et d'accès aux intrants ». Au niveau du secteur informel, plus de 94% des chefs d'unités de productions informelles estiment que la crise sanitaire a affecté leurs activités. INS et PNUD (2020, p. 7) Au mois de mars 2020, l'ensemble des agrégats économiques des entreprises sont en baisse par rapport à leurs niveaux en février. INS et PNUD (2020, p. 7) S'agissant du secteur formel, près de 16 entreprises sur 100 ont fermé leur point de ventes ou établissements et 42,6% des entreprises de ce secteur ont déclaré avoir temporairement suspendu leur activité. Aussi, près de 2 entreprises modernes sur 3 ont vu leur activité réduite de 63,3%. INS et PNUD (2020, p. 6)

Dans la commune de Bouaké plus précisément, certaines entreprises ont suspendu leurs activités et d'autres ont simplement fermé. Les heures de fonctionnement des administrations et marchés ont été réduites afin de respecter le couvre-feu. Les restaurants, maquis et boîtes de nuit et les établissements scolaires ont fermé et le transport public est perturbé. En un mot, nous dirons que les activités socioéconomiques tournent au ralenti. Tous ces effets des mesures de restriction de la COVID-19 ont suscité en nous une interrogation sur l'état des activités de recouvrement des impôts et celui des ressources financières des collectivités territoriales puisque celles-ci dépendent de la situation des activités économiques. Autrement dit, quel est l'impact des mesures de restriction de la COVID-19 sur les ressources financières des collectivités territoriales ivoiriennes ?

A travers cette question, nous voulons évaluer, en prenant le cas précis de la municipalité de Bouaké, l'impact des mesures de restriction liées à la COVID-19 sur les ressources financières des collectivités territoriales ivoiriennes.

1. Méthodologie

1.1. Cadre de l'étude

L'étude s'est déroulée dans la commune de Bouaké. Située au centre de la Côte d'Ivoire, elle se trouve à 341 kilomètres d'Abidjan, la capitale économique du pays et à 230 kilomètres de Yamoussoukro, la capitale politique. Le choix de cette commune se justifie par une principale raison qui vient du fait qu'elle est la plus grande et la plus importante commune de l'intérieur du pays qui a tant souffert de l'isolement d'Abidjan durant les temps forts de la pandémie.

1.2. Population cible et technique d'échantillonnage

La population cible de cette étude est composée d'agents et élus locaux, de fonctionnaires de l'Etat détachés auprès de la municipalité de Bouaké, de représentants des associations de commerçants et ceux des opérateurs économiques. Sur la base de la technique d'échantillonnage à choix raisonné, l'on a interrogé 30 individus. Il s'agit exactement de 10 agents et élus locaux, 04 agents de l'Etat détachés auprès de la municipalité, 08 représentants des associations de commerçants, 08 représentants des opérateurs économiques.

1.3. Technique de collecte de données et approche théorique

Les 30 personnes ont été interrogées à l'aide d'entretiens semi-directifs individuels approfondis. En effet, pendant dix jours consécutifs, nous avons, munis de guide d'entretiens, sillonné la commune de Bouaké afin d'interroger ces individus. Les entretiens ont porté sur l'actualité de la pandémie en Côte et particulièrement dans la commune de Bouaké, les mesures de restriction, les effets de ces mesures sur ces ressources financières et, enfin les stratégies d'amélioration adoptées par les autorités municipales. A l'issue de ces entretiens, nous avons rassemblé des informations qui nous ont permis d'identifier et d'évaluer objectivement les effets des mesures de restriction liées à la COVID-19 sur les ressources financières de cette commune.

Les données relatives à l'impact recueillies ont été ensuite analysées à la lumière des théories du changement et de la résilience organisationnelle. La théorie du

changement est une approche qui explique comment une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur l'organisation, le fonctionnement et les activités de recouvrement des recettes de la mairie de Bouaké, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants. Groupe des Nations Unies pour le développement (2020, p. 4) Nous faisons face ici à un changement dû à de profondes perturbations du plan de développement national et local. Ce changement a été causé par l'intrusion de la COVID-19 dans l'environnement socio-économique du pays. Pour améliorer cette situation, des stratégies de résilience organisationnelle ont été adoptées par les autorités municipales afin de remonter la pente. La résilience organisationnelle, qui s'appuie sur trois principes fondamentaux que sont l'effondrement ou le chaos, le rebond et la reconstruction, se définit comme l'aptitude des individus et composants d'une organisation en interaction de faire face à des situations potentiellement porteuses de dommages. Rigaud (2011, p. 3)

Ces théories permettent donc d'élucider la question de l'impact des mesures de restriction de la COVID-19 sur les ressources financières de la municipalité de Bouaké en se focalisant sur trois principaux points que sont : les secteurs d'activités économiques impactés par les mesures de restriction du COVID-19 dans la commune de Bouaké, l'impact des mesures de restriction sur le recouvrement des recettes locales propres de ladite municipalité et l'impact des mesures de restriction sur le recouvrement des recettes des impôts et subventions de l'Etat et les stratégies de relance.

2. Résultats de la recherche

Les ressources financières de la municipalité de Bouaké, tout comme celles des autres municipalités du pays, proviennent, en grande partie, des impôts d'Etat reversés aux communes, des subventions d'Etat accordées aux communes et des ressources locales propres qui constituent l'ensemble des ressources fiscales, des taxes et redevances des collectivités locales dont la mobilisation ne dépend pas d'une décision discrétionnaire des autorités publiques centrales. Quel peut être cependant

l'impact des mesures de restriction de la COVID-19 sur l'ensemble de ces ressources financières ?

2.1. Les secteurs d'activités économiques impactés par les mesures de restriction de la COVID-19 dans la commune de Bouaké

Les mesures de restriction de la COVID-19 ont été instaurées dans le courant du mois de mars 2020 au moment où les activités économiques annuelles étaient dans leur début. A peine entamées, elles étaient, d'après M. T. S., représentant d'une association de transporteurs, « frappées de plein fouet par les mesures barrières de la COVID-19 et l'on n'y pouvait rien car il y va de la santé et surtout de la survie de la population ». A partir de ce moment, d'après M. A. B., représentant d'une association de commerçants, « certaines activités économiques tournaient au ralenti, d'autres étaient suspendues et les secteurs d'activités qui n'avaient vraiment pas de chance comme les maquis, les restaurants, les boîtes de nuit et autres avaient cessé de fonctionner complètement ».

En effet, interrogés sur la situation de leurs activités économiques durant cette période, plusieurs enquêtés, propriétaires et tenanciers de maquis et restaurants, affirment ceci : « Rien ne fonctionnait car toutes nos activités avaient interrompues à cause de la fermeture des établissements de divertissements » ; « La boîte a complètement fermé, il n'y a donc plus de clients ni d'activités ni de recette, dans ce cas précis, comment pouvons-nous payer nos impôts et taxes » (M. K. P., propriétaire de clubs de divertissement). Même son de cloche au niveau du transport où « il était donc difficile d'avoir des clients puisque tous les établissements scolaires et universitaires étaient fermés. Du coup, l'on ne pouvait plus payer correctement les taxes communales » (M. S. S., transporteur). Selon un autre transporteur, « les taxis étaient tout le vide car les autorités avaient demandé aux gens de réduire, au stricte minimum, leurs déplacements afin d'éviter d'être contaminés ou de contaminer les autres ».

Les marchés n'ont pas été épargnés par ces mesures. C'est ce que relatent les propos suivants : « Les heures d'ouverture et de fermeture des marchés de la

commune ont été réaménagés à cause du couvre-feu » (un conseiller municipal) ; « Avec l'instauration du couvre-feu, les marchés n'ouvraient pas aussi vite et fermaient tôt le soir à partir de 14 h ou 15 h au lieu de 18 h ou 19 h à cause du couvre-feu, comment pouvait-on payer, dans ces conditions, les taxes communales ? » (M. C. A., commerçant au grand marché) ; « Les marchés n'étaient pas bondés de monde comme auparavant, ce qui avait considérablement réduit nos recettes journalières » (un artisan au grand marché). D'après un opérateur économique, « Les entreprises qui n'étaient pas fermées fonctionnaient au minima avec un personnel très réduit, ce qui a occasionné une baisse des chiffres d'affaires ». Ce sont, sans nul doute, tous ces constats qui ont fait dire à M. K. S., un autre opérateur économique, que « c'est cette triste situation de nos activités économiques qui poussaient parfois les contribuables à refuser à tort ou à raison de payer leurs impôts ou taxes car c'était vraiment pénible ».

Au regard de ce qui précède, l'on dira que les mesures de restriction de la COVID-19 ont occasionné le ralentissement des activités économiques car plusieurs secteurs de la vie économique ont été impactés dans la commune de Bouaké. Il s'agit entre autres des établissements de nuit et de restauration, des marchés, du commerce, de l'artisanat, du transport, etc. Quel peut être cependant l'impact de cette situation sur le recouvrement des recettes locales propres de la municipalité de Bouaké ?

2.2. L'impact sur le recouvrement des recettes locales de la municipalité

Le ralentissement des activités économiques de la commune engendrait très souvent le refus des contribuables de payer les taxes. C'est qu'affirment les propos suivants : « Rien ne fonctionnait normalement et surtout les établissements scolaires étaient fermés, il était donc difficile d'avoir des clients. Du coup, l'on ne pouvait plus payer correctement les taxes communales » (M. S. S., transporteur) ; « Les gens ne sortaient pas vite, le marché n'ouvrait pas aussi vite et fermait tôt le soir à partir de 14 h ou 15 h à cause du couvre-feu, dans ces conditions, faire une bonne recette afin de payer les taxes communales était devenu très difficile ». (M. C. A., commerçant au grand marché). Selon M. K. S., « c'est sans nul doute cette triste situation de nos

activités économiques qui poussaient parfois les contribuables à refuser à tort ou à raison de payer leurs impôts ou taxes car c'était vraiment pénible ».

En plus de ce fait, les agents collecteurs eux-mêmes n'arrivaient plus à travailler en plein temps comme d'habitude à cause de plusieurs faits liés à la pandémie. C'est ce que relatent les propos ci-dessous : « La distanciation sociale imposée et l'évitement des contacts humains empêchaient certains agents collecteurs d'exercer pleinement leurs activités comme il se devait » (un adjoint au maire) ; « La fermeture des marchés à partir de 15 h ne nous laissait pas assez de temps pour pouvoir travailler convenablement » (un agent collecteur).

Tous ces faits ont, d'après le comptable, « fini par diminuer considérablement le nombre de tickets délivrés par les agents collecteurs qui étaient toujours en fonction ». Selon le délégué des agents collecteurs, « Avant la pandémie, le nombre de tickets journaliers délivrés par agent était compris entre 20 et 50. Mais, durant la période d'application stricte des mesures barrières de la COVID-19, ce nombre oscillait entre 20 et 35 ». Selon M. R. C., responsable des recouvrements à la mairie, « Le recouvrement des taxes journalières était devenu très difficile à telle enseigne que les recettes journalières, qui oscillaient d'ordinaire entre 6 et 7 millions de francs CFA, étaient, en 2020, entre 1,5 et 2 millions ». D'après le responsable des services financiers, « cette situation que traverse les impôts locaux était la même au niveau national où la direction générale des impôts avait tous les problèmes de recouvrement des impôts ». Ainsi, selon ce dernier, « comme suite logique de tous ces déboires, le taux de recouvrement des ressources financières de la mairie a chuté au cours de l'année 2020, ce qui a occasionné un impact négatif sur le budget ».

Avant les mesures de restriction en 2020, le taux de recouvrement des ressources locales de la municipalité de Bouaké, selon les informations, oscillait entre 69 et 80%. Ce taux a chuté entre 35 et 40%. Par exemple, au niveau du transport, la mairie a enregistré une perte d'environ de 80 000 000 de francs CFA et 10 000 000 dans les gares routières. Avec les petits commerçants et artisans, la perte a été de 110 000 000 de francs CFA et 10 000 000 au niveau des établissements de nuit. S'agissant des

marchés, les pertes sont de 16 000 000. Ce qui occasionne une perte de 226 000 000 de francs CFA sur l'ensemble des recettes locales propres de la mairie.

En un mot, nous retiendrons que les mesures de restriction de la COVID-19 ont, en occasionnant le ralentissement des activités économiques dans la commune de Bouaké et le réaménagement des heures de travail des agents collecteurs, entraîné une chute du taux de recouvrement des recettes locales. Avant les mesures de restriction en 2020, ce taux de recouvrement oscillait entre 69 et 80%. Il a chuté entre 35 et 40%. Qu'en est-il aussi des impôts et des subventions de l'Etat reversés à la municipalité de Bouaké ?

2.3. L'impact sur les impôts et subventions de l'Etat et les stratégies de relance

2.3.1. L'impact sur les impôts et les subventions de l'Etat reversés à la municipalité de Bouaké

Les impôts reversés aux communes et les subventions que l'Etat leur accorde, au titre du fonctionnement et des investissements constituent la seconde composante des ressources financières des municipalités en Côte d'Ivoire. Ils ont aussi chuté car les activités économiques nationales et internationales n'ont pas été épargnées par les mesures de restriction de la COVID-19.

En effet, le taux de recouvrement des recettes des impôts reversés et les subventions de l'Etat, était d'ordinaire de 86,63%. Mais, en 2020, avec l'application stricte des mesures de restriction de la COVID-19, tout a, selon les informations, considérablement basculé car toutes ces recettes ont chuté. D'après le secrétaire général de la mairie, les subventions de l'Etat ont connu une baisse de 83 000 000 et l'impôt synthétique a subi une perte de 280 000 000 de francs CFA. Ce qui a fait dans l'ensemble, une perte d'environ 363 000 000 de francs CFA sur ces recettes. Aussi, elles ont, selon ce dernier, été mises à la disposition de la mairie avec un grand retard.

Ainsi, d'après le directeur des services financiers de ladite mairie, sur un budget global de 1 600 000 000 de francs CFA, la municipalité n'a pu obtenir que 1 011 000 000,

d'où une perte de 589 000 000 de francs CFA à la mairie de Bouaké au cours de l'année 2020 suite à l'instauration des mesures barrières de la COVID-19.

En somme, nous dirons que le ralentissement des activités économiques et par la suite les grandes difficultés de recouvrement des impôts, survenus suite à l'application stricte des mesures de restriction liées à la COVID-19, ont eu un impact négatif sur les ressources financières de la municipalité de Bouaké qui ont baissé. En effet, le taux de recouvrement de toutes les recettes de la municipalité a chuté à la suite de l'instauration des mesures barrières. Compris d'habitude entre 69 et 80% pour les recettes locales propres et 86,63% pour les recettes des impôts et les subventions de l'Etat, ces taux se sont retrouvés entre 35 et 40% en 2020, ce qui a donc provoqué dans l'ensemble une perte de près de 589 000 000 de francs CFA sur le budget. Comment les autorités municipales ont-elles cherché à améliorer cette situation ?

2.3.2. Les stratégies de relance ou d'amélioration

Dans le but précis de relancer les activités économiques et d'améliorer le taux de recouvrement des recettes propres de la mairie de Bouaké, plusieurs mesures ont été prises par les autorités municipales. D'après M. D. K., un responsable de service à la mairie, « Ces mesures viennent appuyer celles déjà prises par les autorités centrales ». Il s'agit, selon ce dernier, de :

- la mise en place d'un cadre d'échanges entre les contribuables et les autorités municipales ;
- permettre aux contribuables de faire des paiements échelonnés des arriérés de la période d'application stricte des mesures barrières de la COVID-19 sur une certaine durée ;
- aider les contribuables les plus touchés à bénéficier du programme de soutien du gouvernement ;
- encourager et accompagner les contribuables dans la mise en place de commerce digital.

Les contribuables interrogés ne partagent pas cependant ces mesures. Pour eux, les autorités municipales ne sont pas sincères car, selon M. O. M., un commerçant, « elles ont plutôt agit comme si on était dans une situation normale comme auparavant, ce qui n'est pas du tout normal et cela a été exactement le problème crucial ». Pour M. B. S., un transporteur, « C'est la mairie qui a tout mélangé car nous avons appris que l'Etat a demandé à ce que l'on ne paie pas les impôts pendant deux mois mais, les gens de la mairie sont venus dire le contraire ».

Au regard de ce qui précède, nous dirons que les autorités municipales de Bouaké ont initié des stratégies d'amélioration et de relance composées de plusieurs mesures dont l'application a connu de nombreuses difficultés. Celles-ci découlent en effet d'une insuffisance de communication entre les différentes parties prenantes, c'est-à-dire les contribuables et les autorités municipales.

3. Analyse et discussion

Les mesures de restriction instaurées à la suite de l'apparition de la COVID-19 en Côte d'Ivoire ont eu un impact négatif sur l'ensemble des ressources financières de la municipalité de Bouaké. Toute chose qui a occasionné une perte de 589 000 000 de francs CFA sur le budget de l'année 2020.

3.1. Analyse

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a introduit des changements radicaux dans tous les aspects de la vie en société. Ces changements, survenus à la suite de l'instauration des mesures de restriction prises afin de freiner la propagation de cette pandémie, ont malheureusement eu des effets négatifs sur les activités économiques. Des économies internationales ou mondiales aux économies locales, en passant bien sûr par les économies nationales, toutes ont considérablement subi les affres de cette pandémie qui a même ébranlé les principes les plus élémentaires d'une vie en société. Au niveau mondial, alors que les prévisions économiques annonçaient pour la plupart, de bonnes perspectives en 2020 pour l'ensemble de l'activité économique mondiale

(Perspectives de l'économie mondiale du Fmi : 3,5 % en 2020), la Covid-19 vient remettre tout en cause. Côte d'Ivoire, Direction Générale de l'Economie (2020, p. 3) En Côte d'Ivoire, la pandémie a affecté négativement l'économie. Au niveau global, le PIB a chuté. Au niveau sectoriel, l'activité a aussi connu un recul. Les branches d'activités les plus affectés sont : « le commerce », « les activités d'hébergement et de restauration », « le transport et les communications », « les activités financières », « le secteur industriel ».

Or, les ressources financières des collectivités territoriales et celles de l'Etat proviennent de ces différentes activités économiques affectées par la pandémie. Ce sont donc les difficultés que traversent ces activités économiques aussi bien au niveau local que national, à cause de la COVID-19, qui se sont répercutés sur les ressources financières des collectivités territoriales. En effet, le ralentissement des activités commerciales et de transport urbain et la suspension ou l'arrêt des activités d'hébergement et de restauration engendrées par l'instauration des mesures de restriction ont entraîné la réduction des recettes de la municipalité de Bouaké. Toute chose qui occasionné une perte de 589 000 000 de francs CFA sur son budget de 2020 soit une baisse de 35 à 40% par rapport au budget de l'année 2019.

3.2. Discussion

L'impact socio-économique de la COVID-19 dans le monde, en Afrique et en Côte d'Ivoire plus particulièrement a fait l'objet de plusieurs études parmi lesquelles l'on peut citer celles de la Direction Générale de l'Economie (Côte d'Ivoire) (2020), l'INS et PNUD (2020), de la Banque mondiale (2020), CEDEAO et PAM (2020) et celles de Africa's Pulse (2020).

En effet, la Direction Générale de l'Economie en Côte d'Ivoire (2020, p.3) a, quatre mois après l'apparition de la COVID-19, abordé plusieurs sujets sous plusieurs angles portant sur cette pandémie. Ils vont de l'impact de la Covid-19 sur l'économie (mondiale, africaine et ivoirienne) au "confinement" des économies. Quant à l'INS et le PNUD, ils ont, à travers trois différentes études, évalué en mai 2020, l'impact de la COVID-19 sur l'activité des entreprises du secteur formel en Côte d'Ivoire, celle du

secteur informel et les conditions de vie des ménages. Ces études ont révélé que tous ces aspects de la vie socioéconomique ont été impactés négativement par les mesures de restriction. INS et PNUD (2020, p. 42 ; 2020, p. 33 ; 2020, p. 49) La Banque mondiale (2020, p. 12) a révélé que l'impact de la COVID-19 a été fortement ressenti dans tous les secteurs en Côte d'Ivoire. Les entreprises ont été confrontées à des perturbations des chaînes de valeur, à l'absence des employés, à des fermetures temporaires ainsi qu'à un ralentissement de la demande mondiale. Les ménages ont également été touchés et les pertes de revenus sont particulièrement lourdes pour les ménages dont les revenus dépendent des activités informelles et des services. La CEDEAO et le PAM (2020, p. 64) ont, quant à eux, analysé l'impact des mesures de restriction de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest où ils ont constaté une forte répercussion sur les ménages. La fermeture des lieux de travail, des écoles, des marchés et les restrictions de mouvements internes sont les mesures qui ont le plus affecté les ménages enquêtés. Africa's Pulse (2020, p. 5) s'est plutôt préoccupé de l'impact économique de la COVID-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne où l'on prévoit, à cause de la pandémie, que la croissance économique passera de 2,4% en 2019 à une fourchette entre -2,1 % et -5,1 % en 2020, ce qui constituera la première récession dans la région depuis 25 ans.

Se situant dans le prolongement de tous ces écrits, cette étude diffère d'eux car son objectif est d'évaluer, à travers le cas précis de la municipalité de Bouaké, l'impact des mesures de restriction de la COVID-19 sur les ressources financières des collectivités territoriales ivoiriennes. En effet, circonscrits dans de plus vastes espaces, c'est-à-dire des espaces géographiques étatiques et interétatiques, les écrits ci-dessus mentionnés ont mesuré les effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur les activités économiques pour les uns et les conditions de vie des ménages pour les autres, alors que cette étude s'est plutôt focalisée, à travers le cas précis de la municipalité de Bouaké, sur les finances des collectivités territoriales ivoiriennes, c'est-à-dire celles d'un espace infra-étatique plus réduit.

Conclusion

La COVID-19, maladie infectieuse initialement localisée en Chine en décembre 2019, est vite devenue une pandémie dans le courant du premier trimestre de l'année 2020. En vue de limiter la propagation de la maladie, l'Etat ivoirien a, en plus de la prise de plusieurs mesures de restriction, institué le 23 mars 2020 des mesures plus renforcées qui ont eu un impact très considérable sur les activités économiques. Plus précisément dans la commune de Bouaké, ces mesures ont occasionné une perte de plusieurs centaines de millions de francs CFA sur le budget annuel de la municipalité. Ainsi, afin d'améliorer cette situation, les autorités municipales de cette localité ont, avec l'appui des autorités centrales, mis en place des stratégies de résilience dont l'application a occasionné de nombreuses difficultés résultant principalement de l'insuffisance de communication entre les différentes parties prenantes.

Références bibliographiques

- AFRICA'S Pulse. 2020. « Evaluation de l'impact économique du COVID-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne », *Rapport final*, Africa's Pulse N° 21, Washington D C, Groupe de la Banque mondiale.
- BANQUE Mondiale. 2020. *La Côte d'Ivoire face à la COVID-19 : Quel impact de la crise sur les entreprises et les ménages*, Washington D C, Banque mondiale.
- COMMUNAUTE Des Etats de l'Afrique de l'Ouest et PROGRAMME Alimentaire Mondial. 2020. *Pandémie de la COVID-19 : impact des mesures de restriction en Afrique de l'ouest*, Abidjan, CEDEAO / PAM / CERFAM.
- COTE D'IVOIRE, Direction Générale de l'Economie. 2020. *Impact de la pandémie du COVID-19 sur l'économie mondiale, africaine et ivoirienne*, Abidjan, DGE.
- GROUPE des Nations Unies pour le Développement. 2020. *Théorie du changement : note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD, PNUD*.
- INSTITUT National de Statistique et PROGRAMME des Nations Unies pour le Développement. 2020. « Evaluation de l'impact du COVID-19 sur les

entreprises du secteur formel en Côte d’Ivoire », *Rapport final*, Abidjan, INS / PNUD.

INSTITUT National de Statistique et PROGRAMME des Nations Unies pour le Développement. 2020. « Evaluation de l’impact du COVID-19 sur le secteur informel en Côte d’Ivoire », *Rapport final*, Abidjan, INS / PNUD.

INSTITUT National de Statistique et PROGRAMME des Nations Unies pour le Développement. 2020. « Mesure de l’impact du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d’Ivoire », *Rapport final*, Abidjan, INS / PNUD.

RIGAUD Eric, 2011, « La résilience : analyse étymologique », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, N° 2011-08.